

Communiqué de presse du 14 mai 2018

Payer son stationnement en toute simplicité

En partenariat avec l'entreprise Digitalparking, la Ville de Moutier propose désormais un système de paiement de parking innovant, sans passage au parcomètre sur tout le territoire de la commune (excepté les parkings de l'hôpital).

Depuis le 1^{er} mai 2019, les automobilistes n'ont plus besoin de monnaie pour stationner en ville de Moutier. Une simple application peut suffire pour régler son parking à la minute près.

Plus nécessaire de garder la petite monnaie ou de payer trop cher sa place de stationnement. Depuis le 1^{er} mai, Moutier propose un nouveau service de règlement du parking via smartphone.

Il suffit de télécharger l'application ParkingPay, d'ouvrir un compte et d'entrer ses données, notamment le numéro d'immatriculation, et le tour est joué. Une fois téléchargée sur le smartphone et le profil activé, l'application Parkingpay permet de gérer le temps de stationnement dans les rues de la commune en quelques clics. Le compte permet en outre de choisir le mode de paiement, de garder un historique des stationnements, et ce dans toutes les rues de Suisse équipées de ce système.

Le système choisi est déjà utilisé dans près de 200 villes suisses.

Ce dispositif n'implique aucun coût supplémentaire pour l'utilisateur. L'application téléchargeable sur smartphone (iPhone ou Android) est gratuite et le prix du parking est le même qu'au parcomètre, avec l'avantage de ne payer que la durée effective du parcage.

Moutier, le 14 mai 2019

Municipalité de Moutier

Dicastère de la sécurité et des transports publics